

## CHEMINONS ENSEMBLE N°36

# Mairie de CHEMINON

### LE MOT DU MAIRE

Chères Chemionières et Cheminoniers,

L'attentat qui a frappé l'Angleterre il y a quelques jours démontre une fois de plus la cruauté et la barbarie de certains groupes islamiques. En frappant de nouveau l'Europe et plus particulièrement sa jeunesse, c'est l'ensemble de l'occident et son mode de vie qui est une nouvelle fois la cible de l'organisation "Etat islamique". Il nous appartient de rester vigilants et unis face au terrorisme.

En France, un nouveau Président de la République vient tout juste d'être élu. La période de réserve actuelle m'interdit de prendre position. Je lui souhaite toutefois, de façon républicaine, de réussir dans la lutte contre le chômage, l'insécurité et la justice sociale.

Localement, vous retrouverez toutes les informations sur la vie de notre village à l'intérieur de ce numéro. Nous sommes arrivés à mi-mandat et si ce qui a été réalisé est parfois visible (entretien des voies et réseaux, sécurité routière, accès église pour les personnes à mobilité réduite, fêtes et cérémonies ...) la masse de travail invisible est encore plus importante et représente de longues heures de réunions, de négociations, de constitutions de dossiers, de demandes de subventions ...

Il reste encore beaucoup à faire et rien n'est parfait. L'ensemble des élus s'investit, chacun dans ses domaines de prédilection, tout en restant informé de l'ensemble des dossiers et décisionnaires des orientations budgétaires que nous avons à prendre. Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour son investissement et sa loyauté.

Enfin l'été approche avec ses barbecues et ses festivités. Je rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et parfois incompatible avec le voisinage ! Je vous souhaite à tous de passer d'agréables vacances.

Sincèrement,

Thierry FARGETTE



### Dans ce numéro :

<b><u>SPECIAL BUDGET</u></b> : Présentation du compte administratif 2016 de la Commune	P. 2-3
Budget primitif 2017	P.4
<b><u>Aménagement du village</u></b> : les derniers travaux en images	P.5
<b><u>Pratique</u></b> : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Pargny-sur-Saulx, des bureaux de Poste et APC—Les permanences de l'assistante sociale— Les élections législatives	P.6
<b><u>Vie du village</u></b> : Inscriptions à l'école— Contrat d'Avenir—COMAL SOLIHA OPAH	P.7
Usage d'un drone de loisir	P.8-9
Carte Nationale d'Identité— Hommage à Monique Drémont	P.10
Agenda des manifestations à venir. Etat civil	P.11- 12

## SPECIAL BUDGET

### **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Avant de voter le budget primitif 2017, le conseil municipal doit approuver le compte administratif 2016 afin de pouvoir affecter les excédents au budget de l'exercice 2017.

Le compte administratif retrace l'activité budgétaire de l'année 2016 : *c'est à dire ce qui a été réellement réalisé par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif.*

### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES = 336 118 €</b>	<b>RECETTES = 404 900 €</b>
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>  <b>180 386 €</b>  54 %	<i>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i>  <b>181 090 €</b>  45 %
<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>  <b>92 405 €</b>  27,5 %	<i>IMPOTS ET TAXES</i>  <b>185 605 €</b>  46 %
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>  <b>34 384 €</b>  10%	
<i>INTERETS D'EMPRUNT</i> <b>4 792 €</b> 1.5 % <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i> <b>165 €</b>	<i>PRODUITS DE SERVICES</i> <b>9 539 €</b> 2 % <i>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</i> <b>20 328 €</b> 4 % <i>PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS</i> <b>8 067 €</b> 2 %
<i>ATTENUATION DE PRODUITS</i> <b>24 010 €</b> 7 %	

N.B. : Les arrondis font parfois apparaître un total de pourcentage qui n'atteint pas exactement 100 %

Le résultat 2016 fait apparaître un solde positif de 68 782 € pour la section de fonctionnement :

$$404\,900\text{ €} - 336\,118\text{ €} = \underline{\underline{68\,782\text{ €}}}$$

## INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES = 67 514 €</b>	<b>RECETTES = 17 617 €</b>
<i>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</i> <b>51 105 €</b>	<i>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</i> <b>334 €</b>
<i>EMPRUNTS</i> <b>16 409 €</b>	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i> <b>17 283 €</b>

Le résultat 2016 fait apparaître un solde négatif de 49 897€ pour la section d'investissement :

$$67\,514\text{ €} - 17\,617\text{ €} = \underline{\underline{-49\,897\text{ €}}}$$

On peut donc établir le tableau suivant :

	Résultats au 31/12/2013	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/12/2015	Résultats au 31/12/2016
<b>Investissement</b>	-57 293 €	61 000 €	23 313 €	- 26 583 €
<b>Fonctionnement</b>	15 572 €	55 113 €	108 690 €	162 228 €
<b>TOTAL</b>	- 41 720	+116 113 €	+ 132 004 €	+ 135 645 €

On constate que la commune dispose de 135 645 € pour le budget 2017, desquels il convient d'enlever **63 691 €** de la section de fonctionnement pour financer les restes à réaliser de la section d'investissement :

### Section d'investissement :

Restes à réaliser au 31/12/2016 : **37 108 €**

Recettes au 31/12/2016 : - 26 583 €

Affectation de résultat : + 63 691 €

**37 108 €**

(ces 63 691 € sont à prélever des 162 228 € disponibles dans la section de fonctionnement ).

### Section de fonctionnement

Résultat 2016 et des années antérieures moins 63 228 € prélevés pour la section d'investissement (affectation de résultat ), soit :

$$162\,228\text{ €} - 63\,691\text{ €} = \underline{\underline{98\,537\text{ €}}}$$

## **LE BUDGET PRIMITIF 2017**

Comme nous venons de le voir, le budget primitif 2017 dispose de 37 108 € en investissement et de 98 537 € en fonctionnement.

Les dépenses et recettes prévues se répartissent ainsi :

### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES = 133 878 €</b>	<b>RECETTES = 133 878 €</b>
<i>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</i> <b>117 278 €</b>	<i>FOND DE COMPENSATION DE LA TVA</i> <b>12 130 €</b>
<i>EMPRUNTS</i> <b>16 600 €</b>	<i>SUBVENTIONS</i> <b>26 945 €</b>
	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> <b>26 212 €</b>
	<i>Affectation de résultat</i> <b>63 691 €</b> <i>Produits de cessions</i> <b>4 900 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES = 460 667 €</b>	<b>RECETTES = 460 667 €</b>
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i> <b>188 685 €</b> 41 %	<i>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i> <b>152 048 €</b> 33%
<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i> <b>172 828 €</b> 37 % (Energie, carburant, fournitures, petit matériel, assurances, maintenance...)	<i>IMPOTS ET TAXES</i> <b>189 334 €</b> 41 %
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i> <b>44 194 €</b> (Subvention budget eau, SM VOS, indemnités élus ...) 10%	<i>RESULTAT REPORTE</i> <b>98 537 €</b> 21 %
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i> <b>26 212 €</b> 6 %	
<i>INTERETS D'EMPRUNT</i> <b>4 188 €</b> 1 %	<i>PRODUITS DE SERVICES</i> <b>5 230 €</b> 1 %
<i>ATTENUATION DE PRODUITS</i> <b>24 010 €</b> 5 %	<i>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</i> <b>14 978 €</b> 3 %
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i> <b>550 €</b>	<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i> <b>540 €</b>

## AMENAGEMENT DU VILLAGE : les derniers travaux en images

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune, les travaux se poursuivent :

- *Création d'un stationnement handicapé Place de la Mairie*
- *Pose d'un béton désactivé sur le cheminement piétonnier et aménagement des marches d'accès à l'église*

D'autres travaux sont également arrivés à leur terme :

- *Plateau ralentisseur Place de la Mairie*
- *Aménagement du Monument aux morts*

**Pour quel coût ? 42 644 €**

*La Commune a déposé plusieurs demandes de subventions, (Fonds de soutien à l'Investissement Local, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Conseil Départemental) qui lui ont permis d'être subventionnée à hauteur de 26 945 €.*

*Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA reversée à la Commune) a encore « allégé » les travaux de 7 100€.*

***Le coût réel pour notre Commune pour ces travaux s'élève donc à 8 599 €.***



Les prochains travaux de l'Ad'Ap concernent l' Accessibilité de la salle polyvalente :

- *Création d'un stationnement handicapé sur le parking de la salle polyvalente*
- *Adaptation des toilettes pour les personnes à mobilité réduite*
- *Remplacement d'une porte extérieure et de deux portes intérieures*

**Pour quel coût ? 12 549 €**

Les dossiers de demandes de subventions vont permettre à la Commune d'être dotée de 3 000 € (Conseil Départemental et Réserve Parlementaire de Mr De Courson pour moitié chacun).

Le FCTVA s'élèvera à 2 510 €.

***Le coût réel pour notre Commune pour ces travaux s'élève donc à 7 039 €.***



**Autres travaux de voirie :**

- *Réfection d'une partie de **Chemin de Renaual** et pose de « goulottes » pour évacuer l'eau dans la partie en pente du chemin*
- ***Rue de l'échafaud** : pose d'un enrobé pour combler et réaménager les affaissements*
- ***Rue Basse** : réfection du trottoir et pose de bitume à proximité des Halles*
- *Nids de poule comblés à divers endroits du village*

**Pour quel coût ? 21 106 €**

*Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA reversée à la Commune) « allégera » les travaux de 3 957 €.*

***Le coût réel pour notre Commune pour ces travaux s'élève donc à 17 149 €.***

### INSCRIPTION A L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2017

Vous pouvez effectuer, dès maintenant, les démarches d'inscription à l'école élémentaire de Cheminon pour la rentrée 2017.

L'école peut accueillir les enfants à partir de 2 ans. La scolarisation des élèves de toute petite section (avant 3 ans) nécessite toutefois un projet adapté à leur maturité. Il sera rédigé avec l'enseignante à l'inscription de votre enfant et évoluera tout au long de l'année en fonction de son intégration dans la classe.

Pour inscrire votre enfant, **vous devez d'abord vous rendre à la mairie de Cheminon avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique DTP - (carnet de santé ou photocopies du carnet)

La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription.

**Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice Mme Massonnet en appelant l'école au 03.26.73.43.91.**

### CONTRAT D'AVENIR

M. Lucas PETIT a été recruté en Contrat d'Avenir depuis le 2 mai 2017 pour une durée de 3 ans en remplacement de M. Maxime SALVY, qui termine son contrat le 31 août 2017. Le contrat signé est de 35 h/semaine, aidé par l'Etat à hauteur de 75 %. Qui dit contrat aidé, dit obligations : le jeune doit être encadré par un tuteur et la Commune est tenue de prévoir des actions d'accompagnements et de formations. Cette obligation est contrôlée par la Mission Locale.

### COMAL SOLIHA - OPAH DE L'EST DU PAYS VITRYAT

- CoMAL - Comité Marnais d'Amélioration du Logement
- SOLIHA - SOLIdaires pour HAbitat
- OPAH - Opération Programmée d'Amélioration pour l'Habitat

L'OPAH de l'Est du Pays Vitryat a été établie par une convention signée le 9 février 2015 entre l'Etat et la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle, pour une durée de 3 ans, soit février 2018. Les limites de son champ d'application sont les limites géographiques des Communautés de Communes Saulx et Bruxenelle, Côtes de Champagne et Val de Saulx et Perthois-Bocage et Der.

En raison de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'OPAH est maintenant gérée par la nouvelle Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

Pour ne pas pénaliser les habitants de Cheminon qui ont constitué ou qui vont constituer un dossier pour 2017, une convention a été établie avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx pour permettre aux dossiers en cours d'être traités (Voir planning des permanences ci-joint dans ce bulletin).

.Pour 2018 les dossiers devront être constitués sur Saint-Dizier.

## PRATIQUE :

### HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE

Bureau de Poste	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
APC CHEMINON	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi	10h15-11h45
PARGNY-SUR-SAULX	Lundi	13h30-16h30
	Mardi – Jeudi – Vendredi	8h30-12h 13h30-16h30
	Samedi	9h-12h
SERMAIZE-LES-BAINS	Mercredi – vendredi	9h-12h 13h-16h

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE PARGNY-SUR-SAULX

	Matin	Après-midi
LUNDI	FERMEE	14h-18h
MARDI	FERMEE	
MERCREDI	FERMEE	
JEUDI	9h-12h	14h-18h
VENDREDI	9h-12h	FERMEE
SAMEDI	9h-12h	14h-18h

FERMEE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES

### PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

En raison du congé maternité de Mme RIANCHO, les prochaines permanences à la mairie sont annulées.

En cas de besoin, vous pouvez contacter la **circonscription de Vitry** au n° **03.26.74.40.56**.

### RAPPEL :

Les élections législatives se dérouleront les **11 et 18 juin 2017**.

**Le bureau de vote de Cheminon sera ouvert dans la salle d'honneur de la mairie de 8h à 18h.**



## **USAGE D'UN DRONE DE LOISIR**

Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Notice\\_drone\\_VF\\_FR\\_web-3.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Notice_drone_VF_FR_web-3.pdf)

### **1 - JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES**

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

### **2 - JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL**

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

### **3 - JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT**

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

### **4 - JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION**

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.

### **5 - JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES**

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.



## **6 - JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES**

Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

## **7 - JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES**

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

## **8 - JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE**

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »). Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

## **9 - JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ**

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.

## **10 - EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE**

Vous pouvez consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.

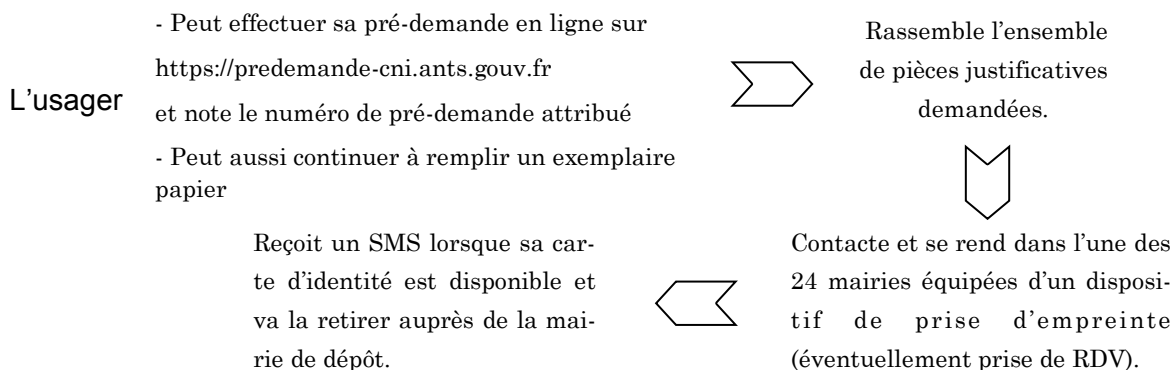
**L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports. Règles d'un bon usage d'un drone de loisir. Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html)**

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) :

Depuis le **28 mars 2017**, pour l'ensemble des 10 départements de la Région Grand Est, seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont habilitées à recevoir les demandeurs de CNI tout comme les demandeurs de passeports.

Le département de la Marne compte 24 communes équipées de ce dispositif, la plus proche de Cheminon étant la **mairie de Pargny-sur-Saulx**.

### LA DEMARCHE A SUIVRE :



### Voyager à l'étranger avec une Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er janvier 2014, les CNI ont vu leur durée de validité passer de 10 à 15 ans (pour les cartes délivrées à compter du 2 janvier 2004). Cette prolongation s'applique aux personnes majeures au moment de la délivrance.

La Carte Nationale d'Identité permet de se rendre à l'étranger sans avoir à demander de passeport. Les pays suivants la reconnaissent comme document de voyage :

- tous les pays de l'Union Européenne
- les pays limitrophes de la France (Andorre, Monaco, Suisse)
- Les Etats qui l'acceptent comme document de voyage sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

**Pour les autres destinations, le renouvellement de la carte est possible à condition d'apporter la preuve de son voyage (titre de transport, réservation de vol ou d'hébergement).**

**Renseignements auprès de la sous-préfecture de Reims.**

### HOMMAGE A MONIQUE DREMONT

**Ses obsèques ont eu lieu à Oger le 4 août 2016 et un hommage lui a été rendu à l'église lors d'une célébration dominicale. Son souvenir reste lié à la vie de notre village pour beaucoup de cheminiers :**

« C'est en 1954, alors âgée de 19 ans que Monique exerce son premier poste à Cheminon. Arrivée à pied, depuis la gare de Sermaize, sa valise à la main perchée sur ses hauts talons, elle traverse seule la forêt sur une route peu engageante.

Une véritable vocation l'habitait, qui au cours des années, s'est développée. Elle cherchait toujours dans chaque enfant qui lui était confié le meilleur de lui-même afin de lui donner toutes les chances de s'épanouir et de se réaliser : le tout en étroite collaboration avec les parents. Elle pratiquait avec succès l'expression corporelle et musicale : méthode innovante pour l'époque : des élèves gardent d'ailleurs un excellent souvenir de cette maîtresse dynamique ! Avec les collègues des villages alentour, elle partageait volontiers son savoir-faire au cours de réunions pédagogiques. Son ouverture d'esprit, sa faculté à rendre service la faisait apprécier par tous les habitants du village ».

*(Extrait de l'hommage qui lui a été rendu).*

## **MANIFESTATIONS A VENIR : Agenda**

### **L'ASC**

L'Assemblée Générale de l'ASC se tiendra le **samedi 17 juin 2017** à la salle polyvalente (horaire à préciser).



Pour tous les enfants désireux de pratiquer le football pour la prochaine saison, vous pouvez contacter Jonathan HARLÉ au 06 70 44 71 90 ou Nathalie VEYDARIER au 06 73 37 65 31.

Catégorie U6-U7 : 2011-2012 / Catégorie U8-U9 : 2009-2010 / Catégorie U10-U11 : 2007-2008

### **LES AMIS DE L'ORGUE ST NICOLAS de CHEMINON**

Les membres de l'Association vous invitent à leur Assemblée Générale qui se tiendra le **samedi 17 juin 2017 à 10 h 30**

### **FETE DE LA MUSIQUE**

**SAMEDI 24 JUIN 2017 SOUS LES HALLES**

#### **AU PROGRAMME :**

**16h** : Présentation de chants variés et gospels par la Chorale « **L'Ensemble Vocal des Côtes de Champagne** ».

**17h** : Marion PEYSKENS accompagnée de son musicien vous proposera des reprises variées.

**À partir de 18h30** : Le groupe **OZZY and the Roasted Coasts** vous enchantera avec sa « musique à la croisée des folklores traditionnels irlandais, breton et écossais, de la country et du rock ».

**A partir de 21h** : « **Les Fresh Tagada** » vous proposeront des reprises à la sauce TAGADA !

**Buvette et restauration sur place. Entrée gratuite.**

### **DIMANCHE 2 JUILLET 2017 À PARTIR DE 9H30 : Balade contée**

A travers les bois et les chemins qui entourent notre village, laissez-vous charmer par la conteuse Catherine SIRANTOINE. Parcours de 6 à 8 kms au départ de la Place de la Mairie. Prévoir des chaussures de marche. Collation offerte au retour.

Inscription préalable auprès du secrétariat de mairie avant le **mercredi 28 juin 2017**  
**(places limitées)**

### **Les Amis de l'École**

Vous remerciant pour votre participation à leur traditionnel Marché aux Fleurs et vous souhaitent de bonnes plantations.

**Samedi 8 Juillet 2017 à partir de 16 heures**

Retrouvez les enfants dans la cour de l'école pour la présentation de leur spectacle de fin d'année préparé avec les maîtresses et les intervenantes des NAP.

Place ensuite à la fête et aux différents stands de jeux. Venez nombreux !



## Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur  
Internet !  
[www.cheminon.fr](http://www.cheminon.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi et samedi  
De 9h à 12h

Téléphone :  
03 26 73 12 03  
Messagerie :  
[mairie.cheminon@orange.fr](mailto:mairie.cheminon@orange.fr)

### **FESTIVITES 14 JUILLET**

#### **VENDREDI 14 JUILLET**

Cérémonie au Monument aux Morts à partir de 12h, suivie du verre de l'amitié

À partir de 15h30, toutes les associations de Cheminon seront présentes à la salle polyvalente et au stade pour accueillir petits et grands sur les stands de jeux.

Un goûter sera offert aux enfants.

#### **SAMEDI 15 JUILLET**

Buffet froid sur inscription et **soirée dansante ouverte à tous** par le Comité des Fêtes.

A partir de 21h30, distribution des lampions et départ du cortège à 22h.

23 heures : Feu d'artifice offert par la municipalité.



#### **DIMANCHE 23 JUILLET 2017** : Brocante organisée par le Comité des Fêtes.

Renseignements et Inscriptions : Mme Marie-France CASTELLO 03-26-73-01-31 ou Mr Claude BRIOLAT 03-26-74-32-24 / Entrée Gratuite. Restauration sur place.

**26.27 AOUT 2017** : Fête Patronale. Animation musicale sous les Halles. Buvette et restauration sur place par l'ASC.

### **Fêtes de voisins : Rue Richelet (jeudi 25 mai 2017)**

Tous les participants remercient Monsieur le Maire, le Comité des Fêtes et les employés municipaux pour leur aide à l'organisation de cette manifestation.

Rendez-vous l'année prochaine !

## **Etat civil**

### **DECES**

**Simone BADET**, domiciliée au 36 rue Haute, le 1er février 2017 à l'âge de 78 ans

**Roger BARRILLIOT**, domicilié au 24 rue Bénard, le 23 mai 2017 à l'âge de 92 ans

### **NAISSANCE**

**Kylian LÉCUREUIL**, le 15 février 2017, de Sébastien et Christiane LÉCUREUIL, domiciliés 4 rue de Maurupt

### **NOUVEAUX HABITANTS**

**Alexandre BARRILLIOT et Cloé COLLIN**, 24 rue René Connesson

**Christine MASSET**, 28 rue Haute

**Tony BEULOIR et Manon BRONIARCZYK**, 2 rue Marcelle Péronne

**Denis LEBRUN**, 1bis rue Lallement

**Alexandre LEBOEUF**, 8 rue de l'Abbaye